

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires (« l'Assemblée »)

Nous vous informons par la présente que l'Assemblée de Global Evolution Funds (la « Société ») se tiendra le 1 avril 2022 à 14h00 par téléconférence, tel que mentionné ci-avant, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des comptes annuels révisés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
3. Approbation de la distribution de dividendes pour les classes d'actions I (DD), R (DD) et R (CL) DD du compartiment Global Evolution Funds – Frontier Markets telle qu'elle sera proposée par le conseil d'administration de la Société ;
4. Décharge des administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 ;
5. Anonyme en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, laquelle délibérera sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 ;
6. Toute autre considération soulevée en bonne et due forme avant l'Assemblée.

Le montant des dividendes proposés par le conseil d'administration de la Société au titre des classes d'actions I (DD), R (DD) et R (CL) DD du compartiment Global Evolution Funds – Frontier Markets est disponible sur demande au siège social de la Société et fera l'objet d'un avis distinct aux actionnaires concernés.

Etats financiers

Les états financiers, ainsi que le rapport annuel révisé, seront mis à disposition au siège social de la Société et auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique et seront envoyés à chaque actionnaire qui en fait la demande.

Vote

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne seront soumises à aucune exigence de quorum et seront valablement adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Chaque action donne droit à un vote.

Modalités de vote

Les actionnaires peuvent voter par procuration en renvoyant le formulaire de procuration joint au siège social de la Société (à l'attention des Services domiciliataires) par courrier électronique à Luxmb_Domiciliary@bnymellon.com ou par fax au +352 2452 4434 au plus tard le 29 mars 2022 à l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg. Le formulaire de procuration original devra ensuite être envoyé par courrier postal au siège social de la Société.

En raison de la pandémie de Covid-19, les actionnaires ne pourront malheureusement pas voter en personne.

Luxembourg, mars 2022

Sur ordre du Conseil d'administration
